

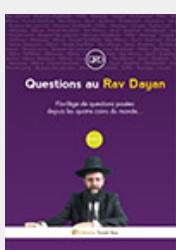


Traité Avot

Michna 10 - Chapitre 4

רבי מאיר אומר, הגוי ממעט בעסוק, ועסוק בתורה. והגוי שפל רוח בפני כל אדם. ואם בטלהת מן התורה, יש לך בטלים פרבה כנגדך. ואם عملת בתורה, יש (לו) שכר פרבה לפון לך:

Rabbi Méir disait : Réduis tes occupations professionnelles et occupe-toi de l'étude de la Torah, et sois humble devant tout homme. Si tu abandonnes l'étude de la Torah, beaucoup d'autres abandons t'attendront, et si tu t'occupes activement de l'étude, de grandes récompenses te sont réservées.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions